

# CONTRAT D'ADHESION



# CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE DE LA RECUPERATION

348 rue Puech Villa – B.P. 7209  
34183 MONTPELLIER Cedex 04  
Tél : 09 77 40 06 40 (appel non surtaxé)

Contrat d'assurance collective du régime frais de santé :  
n° **CCN012100**

N° Entreprise : \_\_\_\_\_

Date d'effet retenue de l'adhésion : \_\_\_\_\_

Code distributeur : \_\_\_\_\_

Taux : \_\_\_\_\_

## CONTRAT D'ADHESION REGIME FRAIS DE SANTE

**NON CADRE\***

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Adresse du siège social : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Adresse de correspondance (si différente) : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_  
Date de création : \_\_\_\_\_ Forme juridique : \_\_\_\_\_  
Code NAF : \_\_\_\_\_ N° IDCC : \_\_\_\_\_ N° SIREN : \_\_\_\_\_  
Nature de l'activité : \_\_\_\_\_  
Effectif concerné à la date de l'adhésion : \_\_\_\_\_

### > ADHESION

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par \_\_\_\_\_  
agissant en qualité de \_\_\_\_\_ muni de tous les pouvoirs nécessaires <sup>(1)</sup>  
déclare adhérer au contrat d'assurance collective du régime frais de santé référencé ci-dessus, au profit de son  
personnel non cadre\*, à Malakoff Humanis Prévoyance, en vue d'appliquer les dispositions du régime de  
complémentaire santé prévu par l'Accord de Prévoyance de la Convention Collective Nationale des Industries et du  
Commerce de la Récupération du 10 octobre 2019.

\* On entend par salariés non cadres, le personnel ne relevant pas des articles 2.1 et 2.2 de l'accord du 17 novembre  
2017 relatif à la prévoyance des cadres..

**Attention ! Assurez-vous que l'ensemble de vos salariés est bien couvert au titre d'un régime Santé obligatoire.  
Malakoff Humanis Prévoyance propose un contrat standard à cet effet pour le personnel non couvert au titre de la  
présente adhésion.**

(1) 1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement. Afin d'enregistrer l'adhésion, l'entreprise doit joindre au présent document un **Kbis de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association**. Lorsque le signataire n'est pas le représentant légal mentionné sur le Kbis ou n'est pas le président de l'association, il doit fournir une copie de sa pièce d'identité (CNI, passeport, carte de séjour) en cours de validité ainsi que le pouvoir l'ayant dûment habilité à cet effet.

## > ENGAGEMENT

Le contrat d'adhésion est souscrit à effet du 1<sup>er</sup> jour du mois civil suivant l'envoi du contrat d'adhésion (cachet de la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après acceptation par Malakoff Humanis Prévoyance. En tout état de cause, l'adhésion ne sera effective qu'à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance.

L'entreprise déclare avoir reçu et pris connaissance du présent contrat d'adhésion, des cotisations qui y sont annexées (le contrat d'adhésion et les Conditions Générales référencées « CG-CCN Récupération – santé- janvier 2020 » et ses annexes) ainsi que la notice d'information «NI-CCN Récupération- santé- janvier 2020 » et les Conditions Générales valant notice d'information dénommées "ASSISTANCE SANTE A DOMICILE" téléchargeable. Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents, il en accepte les termes.

La rémunération perçue par le personnel Malakoff Humanis Prévoyance au titre de la distribution du contrat a la nature d'un salaire.

L'entreprise

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature (et cachet)

MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le Directeur

Signature (et cachet)

Les informations collectées sont toutes nécessaires à « Malakoff Humanis Prévoyance », ci-après désigné Malakoff Humanis, responsable du traitement, pour la passation, la gestion et à l'exécution du contrat d'assurance.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données et de décider du sort de celles-ci, post-mortem. Vous disposez également d'un droit de vous opposer au traitement pour motifs légitimes, de limiter le traitement dont vous faites l'objet et d'un droit à la portabilité des données personnelles dans les limites fixées par la loi. Vous disposez enfin de la possibilité de vous opposer, à tout moment et sans frais, à la prospection commerciale, y compris lorsque celle-ci est réalisée de manière ciblée.

Ces droits peuvent être exercés directement sur notre site via nos formulaires, par email à [dpo@malakoffhumanis.com](mailto:dpo@malakoffhumanis.com) ou par courrier à Malakoff Humanis, Pôle Informatique et Libertés, 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 9. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données à caractère personnel accessible sur notre site internet.

Vous disposez également du droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique gérée par la société Opposetel. Pour plus d'informations : [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

Malakoff Humanis Prévoyance – Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité Sociale, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°775 691 181 – Siège social : 21 rue Laffitte 75009 PARIS – Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09

Les garanties assistance sont portées par AUXIA Assistance – Société anonyme au capital entièrement libéré de 1 780 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°351 733 761 – Siège social : 21 rue Laffitte 75009 PARIS